



DEL- 2026 - 0022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

OBJET :

ELECTION DU MAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Six, le Vendredi 20 mars
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Mars 2026

PRÉSENTS : M EVIN P., François LUCAS, Bérengère LAMBERT, Franck BOUCHEREAU, Vanessa DHENIN, Alexandre BARON, Cédric CARETTE, Matthieu DEROUET, Cécilia FONTENEAU, Gwenola GOUESNARD MOURAUD, Julien KOSIR, Peggy LAURENT, Clémence MARY, Quentin PAQUEREAU, Gwladys PROUST, Bérénice RICHARD, Bernard SOURISSEAU, Sandra TIENNAULT, Steven VAIDIE

SECRETAIRE : Bérengère LAMBERT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

En vertu des articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit Monsieur le Maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide
D'élire le Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.
Candidat déclaré : M Pascal EVIN

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

A déduire, les bulletins blancs et/ou Nuls : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 19

Majorité absolue des suffrages exprimés : 10

A obtenu : 19

Est élu : M Pascal EVIN, maire de la commune de La Regrippière

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le 23 MARS 2026

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 24 MARS 2026

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

LE MAIRE,
Pascal EVIN